



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 2938

Texte de la question

M Jean-Louis Goasduff attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation difficile des entreprises de transformation laitière. Après les déclarations ministérielles sur l'absence de pénurie de lait, il lui demande s'il prévoit des mesures particulières d'aides en faveur des entreprises laitières qui ne disposent plus assez de matière première pour rentabiliser leurs investissements réalisés depuis cinq ans.

Texte de la réponse

Reponse. - La baisse importante de production laitière, induite par la mise en place des mesures de maîtrise de la production laitière depuis 1984, a obligé les entreprises du secteur à reorienter leur stratégie industrielle en privilégiant les installations les plus performantes au détriment des outils obsolètes qui ont été abandonnés. Pour favoriser le reclassement des personnels touchés par ces restructurations, un accord tripartite a été renouvelé en 1987 entre les pouvoirs publics, les représentants des entreprises de transformation et les organisations syndicales. Dans le même esprit, le ministère de l'agriculture et de la forêt, au travers des crédits de politique industrielle dont il dispose, comme la prime d'orientation agricole, accorde son soutien aux opérations les plus porteuses d'avenir et susceptibles de renforcer les positions des entreprises françaises par rapport à leur concurrentes européennes. Il convient de noter que sur ce plan, les résultats des entreprises relatifs à la présente année devraient être favorablement influencés par les hausses sensibles des produits laitiers sur la plupart des marchés.

Données clés

Auteur : [M. Goasduff Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2938

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2624